



SOMMAIRE

INTRODUCTION	P3
NOS REFERENCES	P4
L'ORGANISME DE CONTROLE	P9
LE LABEL RGE	P10
LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE	P11



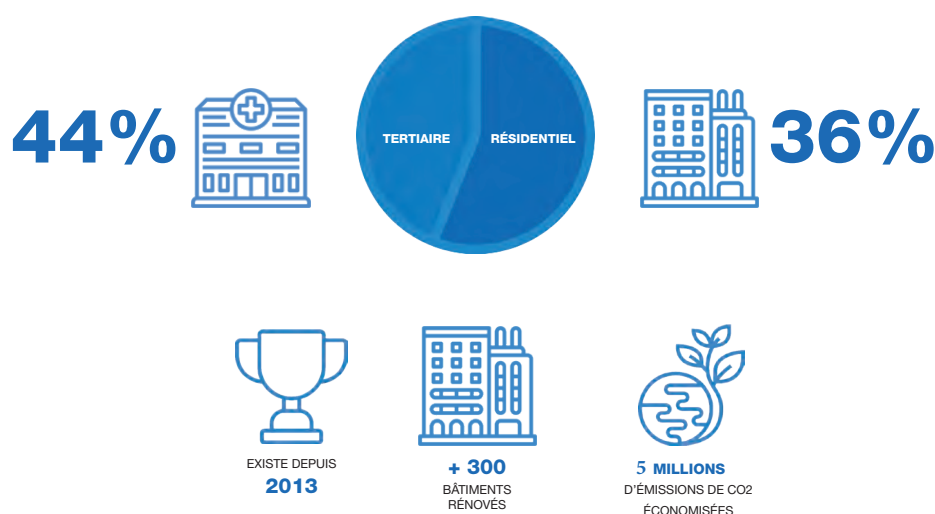
INTRODUCTION

GET1TECH

Le groupe **Get1tech** est spécialisée dans l'efficacité énergétique et les certificats d'économies d'énergie depuis 2013.

Get1tech apporte son expertise aux collectivités territoriale, aux professionnels de santé et aux syndicats de copropriétés afin d'optimiser au mieux leurs consommations d'énergies en leur proposant des solutions sur mesure. Get1tech a centré son activité dans la lignée du projet gouvernemental de la transition énergétique pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la part des énergies renouvelables. **Get1tech** a structuré et développé une activité pérenne en proposant une spécialisation autour de prestations d'amélioration de l'habitat : isolation des combles, isolation des réseaux de tuyauterie calorifugeage, et isolation des vides sous-planchers.

Le groupe **Get1tech** agit légalement en tant que contracteur general. Nous sommes Reconnu garant de l'environnement RGE Quali Bat à travers notre filiale Veoli Plus. **Get1tech** est composée de spécialistes qui sont là pour vous conseiller et vous accompagner dans chacune des étapes liées à la réhabilitation et à l'amélioration de votre habitat. Le but de l'opération est vous permettre de **réaliser des économies d'énergie**.



Plus de 300 Références client comprenant des syndicats de copropriété, des mairies, des maisons de retraites, centre de balnéothérapie, centre de psychiatrie et des centres communaux d'action sociale. Notre groupe est spécialisé dans ce domaine depuis plus de 7 ans et chaque étape est traitée en interne (aucune sous-traitance). Nos équipes sont composées d'ingénieurs thermiques, d'assistants en maîtrise d'ouvrage et de **45** techniciens spécialisés dans les travaux d'isolations thermiques.

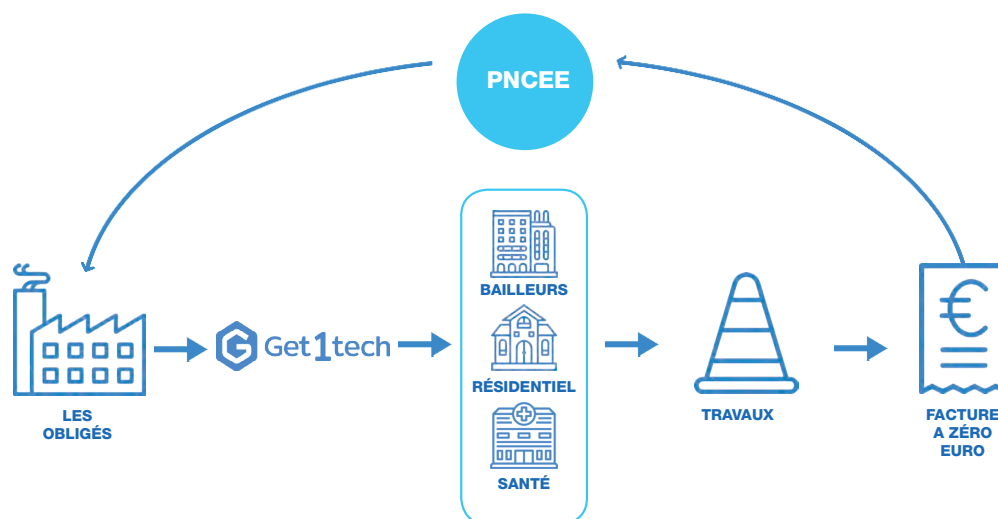
INTRODUCTION

LES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Créé par la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique (POPE), du 13 juillet 2005, le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) incite les fournisseurs d'énergie dont les ventes dépassent un seuil fixé par décret (les « obligés ») à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. Pour ce faire il est imposé aux « obligés » une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie, calculée en fonction du prix TTC des énergies et des volumes de vente en kWh. Cette obligation est chiffrée en kWh cumac* d'énergie finale. Pour remplir leurs obligations, les obligés ont le choix des actions qu'ils souhaitent mettre en oeuvre, dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, notamment) et auprès des différents types de clients (ménages, entreprises, collectivités publiques, notamment).

Grâce au dispositif des CEE, nous sommes en mesure de vous assurer un financement TOTAL de vos travaux. L'opération est à ZÉRO EURO et ne nécessite aucune intervention du donneur d'ordre. Nous sommes votre seul et unique interlocuteur, nous agissons en contracteur général des opérations, bureau d'étude et maître d'œuvre. Notre expertise porte sur l'accompagnement total de l'obtention des subventions auquel vous avez droits. Nous prenons en charge la réalisation technique, administrative et financière de la totalité des aménagements auxquels vos sites ont droit.

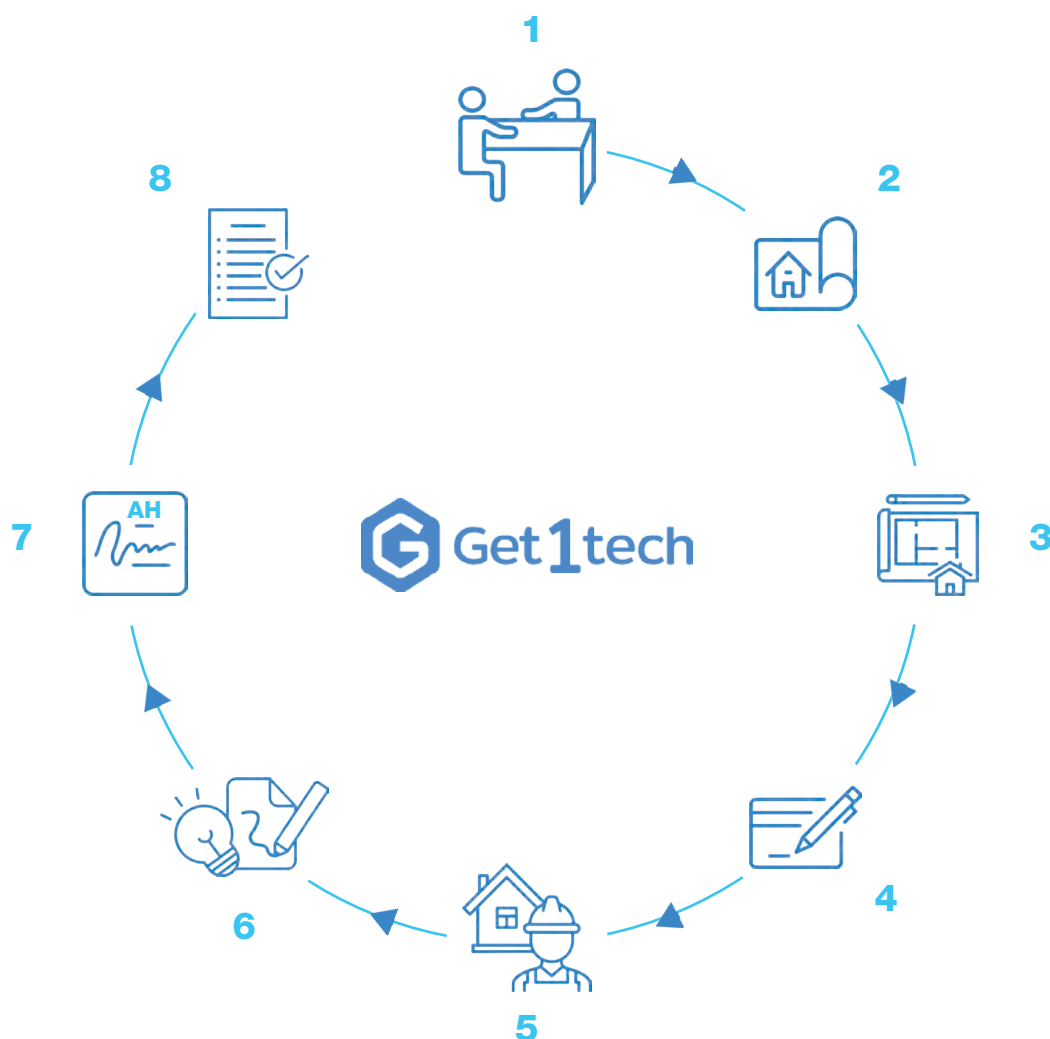
Nous garantissons toutes les démarches : études, devis, travaux, déplacement, jusqu'au rapport de fin de chantier réalisé par un organisme de contrôle COFRAC (Apave, Socotec, Dekra, Veritas). Ces prestations sont GRATUITES et entièrement prises en charge via le dispositif et ne nécessitent aucune avance de fonds de votre part. Grâce à ce dispositif CEE, **Get1tech** est en mesure de financer à 100% de nombreuses opérations en matière d'économie d'énergie. Les travaux sont financés indirectement par les distributeurs d'énergie et de carburant. Au préalable de la réalisation des travaux, **Get1tech** soumettra au client un devis détaillé pour un montant de 0 euro NET (sans reste à charge) que le client devra signer afin d'engager le chantier.



LA PROCÉDURE

EN 8 ÉTAPES :

- 1 - Le rendez-vous
- 2 - La Convention
- 3 - Le Métrage
- 4 - La Signature du devis à ZÉRO EURO
- 5 - Le Début des travaux
- 6 - Le Bureau de contrôle
- 7 - La Signature AH * + la Facture
- 8 - La Validation envoyée au PNCEE**



*AH Attestation sur l'Honneur ** PNCEE Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie

ILS NOUS FONT CONFIANCE ...

Secteur Santé



Groupe des Établissements medico-sociaux du coeur d'Herault

- Mise en place d'un doublage isolant sous plancher bas situé dans le vide sanitaire
- Mise en place d'une isolation sur un réseau hydraulique de chauffage
- Mise en place d'une isolation thermique en plancher de combles perdus ou en rampant de toiture.
- **Montant des subventions accordées : 26860 Euros**
- **Reste a charge du client : 0 Euros**



Centre communal d'action social

- Mise en place d'un doublage isolant sous plancher bas situé dans le vide sanitaire
- Mise en place d'une isolation sur un réseau hydraulique de chauffage
- Mise en place d'une isolation thermique en plancher de combles perdus ou en rampant de toiture.
- **Montant des subventions accordées : 113 441 Euros**
- **Reste a charge du client : 0 Euros**



Groupe scapa

- Mise en place d'un doublage isolant sous plancher bas situé dans le vide sanitaire
- Mise en place d'une isolation sur un réseau hydraulique de chauffage
- Mise en place d'une isolation thermique en plancher de combles perdus ou en rampant de toiture.
- **Montant des subventions accordées : 32 400 Euros**
- **Reste a charge du client : 0 Euros**



BALNEA - Centre Thermo-Ludique 65510 Génos-Loudenvielle

- Mise en place d'un doublage isolant sous plancher bas situé dans le vide sanitaire
- **Montant des subventions accordées : 59 340 Euros**
- **Reste a charge du client : 0 Euros**

ILS NOUS FONT CONFIANCE ...

Secteur Résidentiel Copropriété



Résidence la Maurelette

- Mise en place d'un doublage isolant sous plancher bas situé dans le vide sanitaire
- Mise en place d'une isolation sur un réseau hydraulique de chauffage
- **Montant des subventions accordées : 493 755 Euros**
- **Reste a charge du client : 0 Euros**



Résidence Château Saint Jacques

- Mise en place d'un doublage isolant sous plancher bas situé dans le vide sanitaire
- Mise en place d'une isolation sur un réseau hydraulique de chauffage
- **Montant des subventions accordées : 123 397 Euros**
- **Reste a charge du client : 0 Euros**



Résidence Bernard Palaissy

- Mise en place d'un doublage isolant sous plancher bas situé dans le vide sanitaire
- Mise en place d'une isolation sur un réseau hydraulique de chauffage
- **Montant des subventions accordées : 71 000 Euros**
- **Reste a charge du client : 0 Euros**



Résidence les Estroublans

- Mise en place d'un doublage isolant sous plancher bas situé dans le vide sanitaire
- Mise en place d'une isolation sur un réseau hydraulique de chauffage
- **Montant des subventions accordées : 76 565 Euros**
- **Reste a charge du client : 0 Euros**



Résidence Parc hélène Boucher

- Mise en place d'un doublage isolant sous plancher bas situé dans le vide sanitaire
- Mise en place d'une isolation sur un réseau hydraulique de chauffage
- **Montant des subventions accordées : 108 000 Euros**
- **Reste a charge du client : 0 Euros**

CERTIFICAT DE CAPACITE

Cabinet Ariane Immobilier

Vitrolles, le 23/07/2020

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur d'attester que depuis le 01/01/2020, notre société a engagé la société GET1TECH, dirigée par M. Michael Weitz par un contrat de partenariat qui est toujours en cours, pour la prise en charge de l'isolation de nos établissements.

Depuis le début de cette période, GET1TECH a géré la maîtrise d'oeuvre, la coordination de leurs propres équipes, ainsi que l'isolation de différents établissements de notre patrimoine.

Dans le cadre de l'exécution de son travail, la société GET1TECH a isolé pour plus de 30,000 m2 de surface de vide sanitaire, de combles ainsi que de tuyauteries, pour exemple les établissements.

Au delà de la partie rénovation, la société GET1TECH se charge aussi de l'obtention des subventions CEE certificat d'économie d'énergie permettant le financement total des travaux d'isolation et sans aucune avance de frais .

L'accomplissement de chacune des rénovations ayant été accomplis avec succès, sans aléas, ni revers c'est pour ces raisons que notre Cabinet recommande la société GET1TECH qui dispose des qualités et d'une expérience nécessaires pour servir les intérêts de votre entreprise.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.
Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

M. Oncina Stephane, Gérant

CABINET ARIANE IMMOBILIER
Agence Vitrolles
2, Avenue des Arenas
13127 VITROLLES
Tél. 04 42 74 33 19
ariane.syndic@orange.fr

Stephane Colapinto, Directeur
COGEFIM FOUQUE
225 Rue saint pierre 13005, Marseille



CERTIFICAT DE CAPACITE

Je soussigné M. Colapinto Stéphane, Directeur de la société COGEFIM FOUQUE, certifie que la société GET1TECH, représentée par son Directeur général M. Michael Weitz, a bien été employé au sein de nos services du 10/09/2019 à ce jour dans l'exécution de travaux de rénovation et d'isolation de différents établissements de notre patrimoine.

M. Weitz a su s'adapter rapidement et efficacement dans la réalisation des travaux commandés. La société GET1TECH a réalisé de nombreuses missions de rénovation sur plus d'une trentaine de copropriété que nous avons en gestion au sein de notre patrimoine, telles que les chantiers :

- Copropriété La Maurelette, 4 Allée de la Maurelette 13015 Marseille, soit 6649ml de calorifuge installé et 8476m2 de vide sanitaire isolé / Coût des Travaux financé par les subventions CEE obtenu par Get1 Tech : 493 755 Euros
- Copropriété Le Mail, 15 rue des gardians, 13004 Marseille, soit 2100ml de calorifuge installé et 3100m2 de vide sanitaire isolé / Coût des Travaux financé par les subventions CEE obtenu par Get1 Tech : = 93562 Euros

L'ensemble des travaux et rénovations ont été réalisés dans les règles de l'art, dans le temps imparti, et avec le respect des règles de sécurité.

Le présent document est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Stephane Colapinto
Directeur, Cogefim Fouque.

COGEFIM FOUQUE
225 rue Saint Pierre
13005 MARSEILLE
Tel: 04 96 19 05 05
Fax: 04 96 19 05 06
Siren: 309 066 967



L'ORGANISME DE CONTROLE



COMMENT CONTROLER LES OPÉRATIONS D'ISOLATION ?

Délivrée en France par le **Cofrac**, l'accréditation est à la fois la clé de voûte et le premier maillon de la chaîne de confiance. Une accréditation du Cofrac reconnaît et atteste les compétences et l'impartialité des organismes de contrôle au niveau national, voire international.

En France, le **Cofrac** est l'unique instance nationale désignée et reconnue par l'Etat pour délivrer des accréditations. L'accréditation se place donc tout en haut de la pyramide de la confiance.

Apave est notre interlocuteur pour vérifier et attester la réalisation et la conformité des travaux réalisés sur vos bâtiments . **Apave** vous apporte un regard indépendant sur les propositions des concepteurs et des constructeurs afin d'évaluer et d'anticiper les risques potentiels attachés .



LE LABEL RGE



POURQUOI CHOISIR UNE ENTREPRISE RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT (RGE) ?

Les entreprises **RGE** ont été particulièrement évaluées et sélectionnées pour leurs compétences dans les travaux favorisant les économies d'énergies. Vous souhaitez améliorer le confort et la qualité de vos établissements tout en réduisant votre dépense énergétique ? Participer à la lutte contre le réchauffement climatique, l'émission de gaz à effet de serre et l'épuisement des ressources naturelles ? Bénéficier des aides de l'Etat pour mener à bien votre projet ? Notre entreprise **QUALIBAT RGE** sera votre meilleur partenaire!

Pour bénéficier des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), vous devez impérativement recourir à une entreprise **RGE**. Les entreprises **QUALIBAT RGE** sont des entreprises qualifiées qui ont fait la preuve de leur efficacité dans le domaine de l'amélioration énergétique. Elles ont reçu la mention **RGE** en plus de leur qualification, complétée d'un contrôle sur chantier réalisé par un auditeur extérieur indépendant. Les entreprises **QUALIBAT RGE** sont aptes à vous conseiller et à effectuer l'ensemble de vos travaux d'isolation. d'anticiper les risques potentiels attachés .



LES FOURNISSEURS D'ENERGIES



LES FOURNISSEURS D'ENERGIES (LES OBLIGES)

Les obligés du dispositif CEE sont les acteurs soumis à une obligation d'économies d'énergie. Il s'agit :

- Des fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique, de chaleur et de froid dont les ventes dépassent un seuil minimum (ex : EDF, Engie, CPCU...) ;
- des distributeurs de carburant dont les ventes dépassent un certain seuil (compagnies pétrolières et entreprises de la grande distribution telles que Total, BP, SIPLEC...).

Pour respecter cette obligation, les obligés délèguent parfois un mandat auprès d'entreprises tel que la notre pour récolter des CEE.

Get1tech représente 3 fournisseurs d'énergie.

Notre rôle est tout d'abord de vous inciter à renouveler ou d'installer de nouveaux équipements permettant des économies d'énergie et obtenir en échange des CEE .



LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

ISOLATION DES RESEAUX DE TUYAUTERIES ECS/CHAUFFAGE

ISOLATION COMBLES PERDUS

ISOLATION D'UN PLANCHER

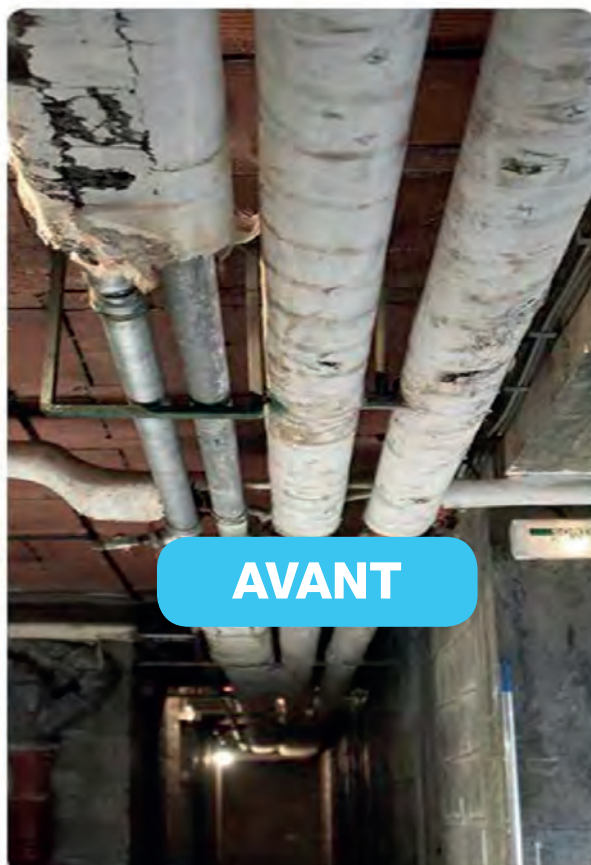
ISOLATION DES RESEAUX DE TUYAUTERIES ECS/CHAUFFAGE

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

L'isolation des tuyaux de chauffage et d'eau chaude des immeubles permet d'éviter des déperditions de chaleur considérables et, par conséquent, la **diminution significative** de la facture énergétique pouvant aller **jusqu'à 30%**. Le calorifugeage est l'une des rénovations les plus efficaces.

À ce titre, **Get1tech** vous propose un service professionnel et surtout exclusivement financé par le dispositif des CEE vous permettant de bénéficier de ce service pour **ZÉRO EURO**.

Sur la facture de chauffage et d'eau chaude, **le gain peut atteindre 10%** si le réseau est important et en grande majorité dans une partie non chauffée.



ISOLATION DES RESEAUX DE TUYAUTERIES ECS/CHAUFFAGE

DESCRIPTION

Coquille en laine de roche fendue d'un côté afin de faciliter le montage.

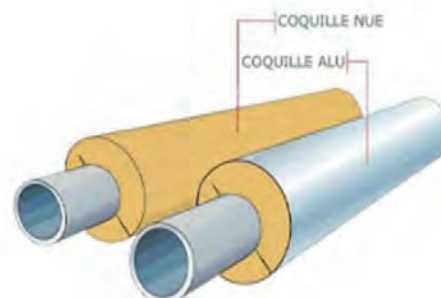
Le produit est utilisé pour la protection thermique, acoustique et coupe-feu dans toute la zone d'isolation technique.

QUALITE: LAINE DE ROCHE

PHOTO DU PRODUIT



APPLICATIONS



PERFORMANCES

	CODE	NIVEAU
Réaction au feu	Euroclasse	A1
Transmission à la vapeur d'eau	MU	1
Absorption d'eau à long terme	WL(P)	< 3
Absorption d'eau à court terme	WS	< 1
Résistance au passage de l'air	AFr	5

LES + PRODUITS

Très haute performance thermique et acoustique

Incombustible : Euroclasse A1

Economique

DUREE DES TRAVAUX

Une surface de 1000m² nécessite 7 jours de travail.





Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-146**

Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire existant.

2. Dénomination

Mise en place d'une isolation sur un réseau hydraulique de chauffage existant ou d'eau chaude sanitaire existant, situé hors du volume chauffé, pour un système de chauffage collectif existant maintenu en température (bouclé ou tracé).

L'isolation du réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire (ECS) n'est pas éligible en cas de remplacement de l'installation de chauffage collectif ou de production de l'eau chaude sanitaire effectué après le 1^{er} janvier 2018.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire est situé hors du volume chauffé. Le volume chauffé est défini au fascicule 1 des règles Th-U utilisées dans la méthode de calcul Th-C-E ex prévue par l'arrêté du 13 juin 2008 relatif à la performance énergétique des bâtiments existants de surface supérieure à 1000 mètres carrés, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation importants et approuvée par l'arrêté du 8 août 2008.

L'isolation est effectuée sur un réseau non isolé ou dont l'isolation existante est de classe inférieure ou égale à 2 selon la norme NF EN 12 828+A1:2014.

L'isolant mis en place est de classe supérieure ou égale à 4 selon la norme NF EN 12 828+A1:2014. Le remplacement d'une canalisation par une canalisation pré-isolée est éligible à la présente fiche si l'isolant mis en place présente les caractéristiques minimales ci-dessus.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne :

- la mise en place d'une isolation sur un réseau hydraulique existant de chauffage ou d'ECS ou la pose d'une canalisation pré-isolée en remplacement d'une canalisation existante ;
- la longueur isolée de réseau hors des volumes chauffés ;
- les marque et référence de l'isolant installé ou de la canalisation pré-isolée mise en place ;
- la classe de l'isolant selon la norme NF EN 12 828+A1:2014 ;
- en cas de remplacement d'un isolant de classe inférieure ou égale à 2, la longueur d'ancien isolant déposée et les caractéristiques de celui-ci (type d'isolant, épaisseur et si possible marque et référence).

ISOLATION COMBLES PERDUS

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Le toit : **Perte de 40% de chaleur !**

En effet, le toit d'une maison est exposé au vent. Il présente une grande surface en contact avec l'air extérieur. Isoler les combles permet à la chaleur de rester à l'intérieur de la maison sans s'échapper par le toit !

Selon l'**ADEME** (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable, le gain sur la déperdition énergétique après isolation des combles se situe entre **25** et **30%**.



ISOLATION COMBLES PERDUS

DESCRIPTION

Panneau roulé de laine de verre nu.

Isolation thermoacoustique des combles perdus.

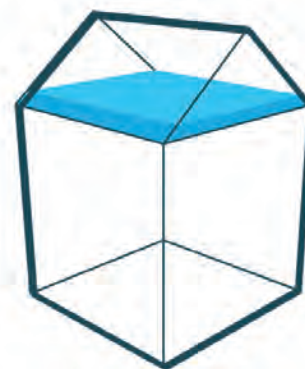
QUALITE: LAINE DE VERRE

EPAISSEUR: 240MM

PHOTO DU PRODUIT



APPLICATIONS



PERFORMANCES

	CODE	NIVEAU
Réaction au feu	Euroclasse	A1
Transmission à la vapeur d'eau	MU	1
Absorption d'eau à long terme	WL(P)	< 3
Absorption d'eau à court terme	WS	< 1
Résistance au passage de l'air	AFr	5

LES + PRODUITS

Très haute performance thermique et acoustique

Incombustible : Euroclasse A1

Economique

DUREE DES TRAVAUX

Une surface de 1000m² nécessite 7 jours de travail.

NOTRE ENGAGEMENT ECO-RESPONSABLE

Les produits que nous utilisons sont à base de laine minérale un liant sans formaldéhyde fabriqué à partir de **ressources naturelles renouvelables** qui remplacent les produits chimiques à base de pétrole.

Nous contribuons au respect de l'environnement **sans affecter** les caractéristiques thermiques, acoustiques ou de tenue au feu. Les produits d'isolation ne contiennent ni colorants, ni pigments artificiels. Leur couleur est **parfaitement naturelle**.





Certificats d'économies d'énergie

Isolation de combles ou de toitures

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination

Mise en place d'une isolation thermique en plancher de combles perdus ou en rampant de toiture.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à $6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ en plancher de comble perdu ou en rampant de toiture.

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

ISOLATION D'UN PLANCHER

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Le plancher ou sous plancher : **Perte de 15% de chaleur !**

Il présente une grande surface en contact avec l'air extérieur. Isoler les planchers permet à la chaleur de rester à l'intérieur de la maison sans s'échapper !

Selon l'**ADEME** (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable, le gain sur la déperdition énergétique après isolation des planchers ou sous planchers se situe entre **5 et 15%**.



ISOLATION D'UN PLANCHER

DESCRIPTION

Panneau roulé de laine de verre nu.

Isolation thermoacoustique des combles perdus.

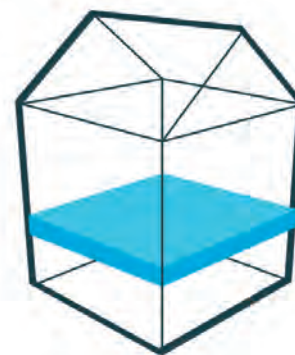
QUALITE: LAINE DE VERRE

EPAISSEUR: 100MM

PHOTO DU PRODUIT



APPLICATIONS



PERFORMANCES

	CODE	NIVEAU
Réaction au feu	Euroclasse	A1
Transmission à la vapeur d'eau	Z	9
Absorption d'eau à long terme	WL(P)	< 3
Absorption d'eau à court terme	WS	< 1
Résistance au passage de l'air	AFr	5

LES + PRODUITS

Très haute performance thermique et acoustique

Classement au feu A1

Résistance PSE séchage rapide

DUREE DES TRAVAUX

Une surface de 1000m2 nécessite 7jours de travail.

NOTRE ENGAGEMENT ECO-RESPONSABLE

Les produits que nous utilisons sont à base de laine minérale un liant sans formaldéhyde fabriqué à partir de **ressources naturelles renouvelables** qui remplacent les produits chimiques à base de pétrole.

Nous contribuons au respect de l'environnement **sans affecter** les caractéristiques thermiques, acoustiques ou de tenue au feu. Les produits d'isolation ne contiennent ni colorants, ni pigments artificiels. Leur couleur est **parfaitement naturelle**.





Certificats d'économies d'énergie

Isolation d'un plancher

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination

Mise en place d'un doublage isolant sur/sous plancher bas situé sur un sous-sol non chauffé, sur un vide sanitaire ou sur un passage ouvert.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à $3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne :

- la mise en place d'une isolation d'un plancher ;
- et la surface d'isolant installé ;
- et la résistance thermique de l'isolation mise en place évaluée, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées.

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un matériau avec ses marque et référence et la surface de matériau installée, et elle est complétée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Ce document indique que le matériau de marque et référence mis en place est un isolant et précise ses caractéristiques thermiques (résistance thermique ; ou conductivité thermique et épaisseur) évaluées, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées. En cas de mention d'une date de validité, ce document est considéré comme valable jusqu'à un an après sa date de fin de validité. Pour les références proposées en différentes épaisseurs, la preuve de réalisation, si elle ne mentionne pas la résistance thermique de l'isolation installée, doit impérativement en préciser l'épaisseur.

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

